

Œuvres d'art : le Nord et le Sud engagent un dialogue

MUSÉES

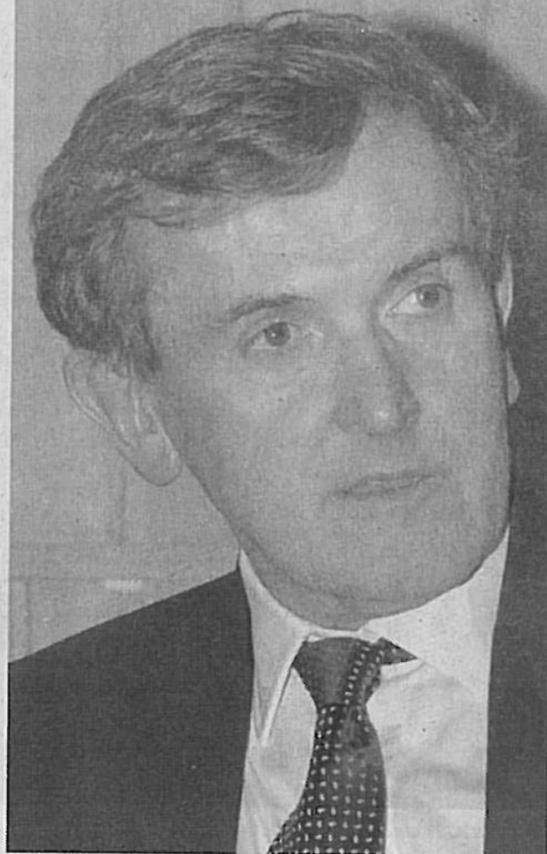
Réunis hier à l'Unesco les directeurs du British Museum, du Louvre et de l'Hermitage ont estimé que si les fonds dont ils sont responsables sont bien propriétés nationales, l'humanité entière peut légitimement revendiquer un droit moral sur eux.

SI L'ON VOULAIT comprendre les raisons profondes de la récente polémique relative à la présence du Louvre à Abu Dhabi et à Atlanta, il fallait assister hier soir au débat annuel initié par la revue *Museum International* à l'Unesco. À qui appartiennent vraiment les œuvres d'art publiques se sont interrogés, pour la première fois ouvertement et ensemble, chercheurs, responsables de grands musées, représentants de pays où elles sont nées, et personnalités du Conseil international des musées (Icom), une ONG créée en 1946 qui définit les bonnes pratiques pour les musées de 146 pays. Aux nations qui les possèdent ou à l'humanité entière ? Tel est le dilemme, rendu plus saillant depuis la fin de l'ère coloniale. À qui appartient par exemple

le baptistère de saint Louis conservé au Louvre qui, fabriqué au XIV^e siècle en Syrie ou en Égypte, était un objet mamelouk avant de servir de cuve baptismale aux Enfants de France au moins depuis Louis XIII ?

Légalement, les nations sont les propriétaires des tableaux, sculptures et autres objets de leurs fonds dont ils garantissent la conservation, mais c'est bien l'humanité entière, au premier rang de laquelle les sociétés qui les ont produits avant souvent d'en être spolié, qui a la meilleure légitimité pour les revendiquer. Hier, Neil MacGregor, Henri Loyrette et Mikhaïl Piotrovsky, respectivement directeurs du British Museum, du Louvre et de l'Hermitage, ont partagé ce point de vue, en tirant tout de suite comme conséquence que la circulation des œuvres devait s'intensifier partout dans le monde.

Mais comment ? « *Ce n'est pas la peine de restituer des œuvres si elles subissent par la suite des dégradations irréparables* », a prévenu Krzysztof Pomian, prônant une « *priorité absolue à l'exigence de la conservation* ». Dans la salle, certains professionnels gardaient le souvenir cuisant du vol au Musée



Neil MacGregor, Henri Loyrette et Mikhaïl Piotrovsky, respectivement directeurs du British Museum, du Louvre et de l'Hermitage, sont partisans de l'intensification de la circulation des œuvres d'art dans le monde. Michel Ravassard/Unesco.

national de Kinshasa, à la suite d'un changement de la situation politique en 1997, d'une centaine d'objets ethnographiques qui avaient été restitués, vingt ans auparavant, par le Musée royal de Tervuren de Bruxelles. Globalement, la solution passerait plutôt par la mise sur pied d'expositions itinérantes plus nombreuses et surtout par l'établissement d'échanges de savoirs et de savoir-faire en matière d'ingénierie muséale.

90% de l'art africain est à l'extérieur du continent

« *En Afrique subsaharienne, nous ne devons disposer que d'environ 500 professionnels du patrimoine*, évalue Alain Godonou, directeur de l'École du patrimoine

africain, à Porto Novo, Bénin. *En outre, comme 90 % de l'art africain se trouve à l'extérieur du continent, nos jeunes ne savent plus d'où ils viennent.* » Des coopérations existent bien sûr, et les nouvelles, qui passent par Internet et le fac-similé, permettent un accès plus aisé et plus complet aux connaissances. On peut même parler avec Bernice Murphy, présidente du Comité de déontologie de l'Icom, de « *restitution numériques des œuvres* ». Certes, avoir un musée virtuel comme celui sur les rites du Gabon (www.gabonart.com), inauguré le 30 novembre dernier à l'Unesco, est une bonne chose. Mais demeure un pis-aller. « *C'est assez frustrant de demander des photos* », commente Alain Godo-

nou. « *Rien ne remplacera le direct avec l'œuvre originelle* », dit Henri Loyrette. Et Juan A. Valdés de l'Université de San José, Guatemala, de déplorer, par exemple, que le traité d'échange Nord/Sud américain comporte aucune clause cul-

« *Les musées encyclopédiques doivent jouer leur rôle de support de nouveaux modes de travail interactif, de partage de savoir et d'expérience. Il existe de nombreuses voies à explorer – la gestion virtuelle, l'autorité culturelle collective, autant de solutions qui doivent être exploitées en relation avec les besoins des populations autochtones dans les pays concernés* », commente Bernice Murphy. « *Des résolutions du Musée national du*